

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-quatre, le 13 juin, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par
Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 7 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous
la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY,
Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints et M. André
SAGNOL conseiller municipal délégué.*

*M. Yves BRAYE (à partir de la délibération 2024_06_12), M. Jean-Louis LAVERGNE, M.
Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme
Adeline RASCLE, M. François AKAKO, et M. Matéo DUMAS-PEYRACHON, Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe CELLE pouvoir à M. Bernard BARRY

Mme Karine PAULET pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

Mme Manon GOURDY pouvoir à Mme Ghislaine BERGER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yves BRAYE (jusqu'à la délibération 2024_06_11)

M. Florent PARET

Mme Delphine BONNET

Mme Rose Marie ABRIAL

M. Willy BERTHASSON

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

OBJET : *Tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 (Délibération
2024_06_05)*

Vu l'article L.2121-29 du CGCT,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 9 juin 2023.

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Repas enfant 4.40 euros.

Une majoration de 2 euros sera appliquée en cas de réservation de repas en dehors des délais d'inscription tels que prévus dans le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de la restauration scolaire dans les conditions sus-énoncées.

Membres en exercice	28
Présents	16
Représentés	5
Votants	21

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 21/06/2024
Et publication sur le site internet
de la mairie le : 21/06/2024

Pour Copie conforme
Le 21/06/2024

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE